AUCH, le 30 novembre 2020
N/Réf : BL/ASE 20-11-316

Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Objet : Demande d'une aide forfaitaire à la commercialisation des jeunes bovins légers et des broutards.

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés que rencontrent actuellement les éleveurs de bovins maigres et les engraisseurs. Ces marchés subissent de profondes perturbations depuis le début de la crise sanitaire. En effet, les pays du bassin méditerranéen, auxquels nos broutards sont destinés, subissent de plein fouet cette pandémie, ce qui a fait chuter l'afflux de touristes et donc la consommation de viande. La remontée saisonnière des cours à partir du mois d'août n'a pas eu lieu cette année. Pire, les cotations continuent de s'effriter. En parallèle, un surstock de jeunes bovins persiste dans nos élevages depuis de nombreux mois. Ce surstock, équivalent à environ 10 000 animaux (0,8 semaine d'abattage), compromet l'avenir de nombreux élevages français. La situation économique des éleveurs est fragile depuis plusieurs années, mais avec les cours actuels elle est intenable.

Ainsi, nous souhaitons que vous évaluiez la possibilité d'octroyer une aide forfaitaire à la commercialisation des jeunes bovins mâles pendant les mois de janvier à avril 2021. Cette mesure, déjà adoptée en 2016 par le ministre de l'Agriculture en fonction, Stéphane Le Foll, pour une application début 2017, avait participé au rééquilibrage du marché de la viande bovine et au redressement des cotations. Cette aide forfaitaire pourrait être, à l'instar de celle de 2017, d'un montant de 150 euros pour les jeunes bovins mâles de race à viande ou mixtes âgés de 13 à 24 mois et d'un poids inférieur à 360 kg carcasse, et de moins de 680 kg (poids vif) pour les jeunes bovins destinés à l'abattage. Cependant, nous pensons que l'ampleur de la crise est telle qu'il faut aller au-delà de ce mécanisme, en le confortant par une aide supplémentaire pour les broutards d'un montant similaire. En agissant sur les deux niveaux de production, les impacts seront rapides et constitueront un vrai soutien à l'ensemble des éleveurs allaitants.

Nous sommes conscients que cette aide n'est en aucun cas la solution aux problèmes structurels de la filière, mais elle est, dans le contexte pandémique actuel, une solution pour désengorger la filière Jeunes Bovins et Broutards. L'agriculture a répondu présente pendant le confinement comme l'a rappelé le président de la République, alors en tant que secteur essentiel à l'alimentation de nos concitoyens, elle ne doit pas être laissée pour compte.

Certains de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Bernard Lannes
Président

Alexandre Armel
Secrétaire général et Responsable de la section Viande

Coordination Rurale
BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9
Tél. : 05 62 60 14 96 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr
Site : www.coordinationrurale.fr